

Image not found or type unknown



Sinistre domicile causé par travaux sur voie publique

Par **Txistou33**, le **16/04/2017** à **11:16**

Bonjour,

une entreprise d'élagage a entrepris des travaux de coupes de branches de platanes sur le boulevard de ma résidence.

Des chutes de branches ont endommagé mon portail en PVC.

L'entreprise bien que reconnaissant les faits refuse le devis d'entreprise que je lui ai présenté et me demande de faire intervenir mon assurance. Mon assurance refuse toute intervention au titre de l'assurance habitation.

Que dois-je faire, quelle procédure dois-je mettre en oeuvre.

Merci de vos réponses.

Bien cordialement

Mickael